



Déclaration liminaire du CDAS du 22/10/2012

Monsieur le Président,

Les Fédérations syndicales des Finances, dont la CGT, ont refusé de participer au groupe de travail « action sociale » et au conseil national de l'action sociale des 24 et 26 avril dernier au regard des orientations proposées dans les documents de travail relatifs aux conventions d'objectifs, et des moyens des associations ALPAF, EPAF, AGRAF sur la période 2013-2015; y compris sur les propositions formulées quant aux moyens humains.

Les Fédérations sont totalement opposées à la diminution du plafond d'emplois de ces 3 associations, comme sur la transformation du statut des agents aujourd'hui mis à disposition.

Par ailleurs, les orientations du Secrétariat Général de Bercy, concernant la fonction du délégué départemental de l'action sociale, et la non compensation en effectifs liée à la surcharge de travail des correspondants régionaux Chorus, pour la gestion de cette application, sont également rejetées par les organisations syndicales.

La mise en place de la nouvelle organisation budgétaire du 1er janvier 2012 a-t-elle finalement favorisé l'action sociale de notre département ou l'a-t-elle ralenti ?

Au sujet de la convention signée entre les ministères économiques et financiers et la MGEFI, cette dernière s'engage à réaliser dans chaque département, annuellement, une action de santé publique. L'administration, quant à elle, s'engage à faciliter la participation des agents à ces actions.

Cependant, ces actions de santé publique sont toujours soumises à la validation de l'autorité hiérarchique sous réserve des nécessités de service. Nous souhaiterions que la direction locale par une note, en soulignant les enjeux de la prévention en terme de santé publique, rappelle aux chefs de service que la formule « nécessité de service » a ses propres limites.

Restauration collective.

Le dernier CDAS a mis en évidence certaines difficultés quant à la survie de certains restaurants administratifs dans notre département. Une étude sur la restauration devait être mise en place. Où en est cette étude aujourd'hui?

Concernant l'accès subventionné des retraités aux restaurants administratifs, quelle information a été faite auprès de nos collègues retraités?

Une autre problématique avait été soulevée par notre organisation syndicale, quant aux facilités de services octroyées aux agents bénévoles qui gèrent les différentes associations.